



## Livre partiellement autobiographique et atteinte à la vie privée

-----  
Par LOD

Bonjour,

Je suis en train d'écrire un livre au sujet des pervers narcissiques.

Il y a un chapitre où j'explique ce que mon ex-compagnon m'a fait subir pour illustrer mes propos.

Peut-il porter plainte pour atteinte à la vie privée sachant que je ne mentionne pas son nom, que je dévoile qu'il a été infidèle à son ex et le mal qu'il a dit d'elle et de ses autres ex (typique chez les pervers narcissiques), que je partage la déclaration d'amour qu'il m'avait fait pour me séduire et me prendre au piège et que je raconte tout le mal qu'il m'a fait. Je dévoile également qu'il m'a interdit d'écrire à son meilleur ami.

Mon ex vit à l'étranger. Puis-je le mentionner dans mon livre ou est-ce qu'on considère que c'est un élément qui permet de le reconnaître?

Que dois-je faire pour ne pas être dans l'illégalité au risque de devoir lui payer des dommages et intérêts ou être poursuivie ?

Merci pour votre réponse.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il est conseillé à l'auteur d'un livre; l'anonymisation des personnes évoquées ou l'obtention de leur consentement.

En cas de litige, les tribunaux peuvent ordonner des mesures telles que la suppression de passages litigieux, l'attribution de dommages-intérêts ou même l'interdiction de la publication

Contactez une association d'auteurs me semble indiqué.

-----  
Par LOD

Merci pour votre réponse.

J'avais lu sur internet ceci :

Il n'y a d'atteinte que si la personne visée peut être identifiée avec certitude par le lecteur.

Et qu'il pouvait avoir des exceptions dans le cas d'une autobiographie.

Donc si je reste vague, que je ne mentionne aucun nom, ni lieu ni date, est-ce que je peux être condamnable?

Sachant que mon entourage qui connaît mon histoire et qui lirait le livre sauront certainement que je parle de lui vu qu'ils savent que c'était un pervers narcissique.

Pouvez-vous m'éclairer un peu plus?

Quelqu'un s'est-il déjà retrouvé dans mon cas?

Plusieurs livres autobiographiques où des femmes dénonçaient l'abus de leur ex conjoint ont déjà été publiés et je ne pense pas qu'elles avaient demandé l'autorisation à ce dernier ^^'

Merci pour votre aide.

-----

Par Sandra26

J'interviens juste a votre poste ... Car moi aussi je compte écrire mon histoire et je me pose les mêmes questions. Pour le moment je sais que c'est trop tôt pour moi d'écrire un livre car il va être cite directement au tribunal bientôt ... J'espère que quelqu'un nous éclairera clairement là dessus.  
J'ai un compte fb qui parle de ça et il a porté plainte contre moi a ce sujet alors que je ne cote pas son nom.  
Le gendarme m'a clairement dit que je risquais rien .